

L'hon. M. MACKENZIE: Elle a été étudiée, et très soigneusement, par le Comité, il y a environ deux ans, lorsque nous avons commencé à examiner le problème et avons mis de côté l'idée d'une allocation, pour accepter les mesures supplémentaires qui vous ont été décrites ce matin.

M. MARTIN: Il y a sans doute un point que M. Woods aimerait à se faire signaler. Je connais un endroit où la valeur relative des salaires, par suite du contrôle des prix, est considérable et je sais que des anciens combattants ont été envoyés à des usines où les salaires sont les plus élevés de l'endroit; j'ai entendu parler de cas où des anciens combattants ont été placés dans des endroits où les salaires sont peu élevés et ils ont été retirés de ces endroits et envoyés à d'autres où les salaires sont très élevés.

*Mme Nielsen:*

D. Auront-ils la permission de choisir leur emploi ou devront-ils prendre le premier qui leur sera offert?—R. Comme agent de rétablissement, je puis dire qu'il ne serait guère sage de forcer un homme à prendre un emploi qu'il n'aime pas. Son rétablissement sera beaucoup plus facile s'il est possible de le placer dans un emploi pour lequel il a de l'attrait et qui lui convient.

Monsieur le président, M. Quelch a posé une question concernant les demandes probables d'établissement sur les fermes. A titre de renseignement, tant pour lui-même que pour le Comité, nous avons établi une liste de 347,000 militaires. Ce nombre ne représente que la moitié des hommes en service actuellement, mais nous avons constaté que de ce nombre, 65,052 sont intéressés à l'agriculture. Cette liste est compilée par provinces. Nous nous sommes procurés des renseignements additionnels qui font voir que le nombre de ceux qui ont passé moins de 2 ans sur une ferme, s'élève à 8,548 et que le nombre de ceux qui y ont passé plus de deux ans est de 56,504.

*M. Matthews:*

D. Au cours de votre lecture, il y a un point que je n'ai pas bien saisi. J'ai cru comprendre que les soldats stationnés au Canada seraient démobilisés les premiers et, après, ceux qui sont outre-mer. Si c'est exact, ne croyez-vous pas qu'il soit alors possible que ceux qui n'ont jamais quitté le Canada obtiennent de meilleurs emplois que ceux qui auront fait la guerre? Ne serait-ce pas une injustice envers eux?—R. Ce que j'ai dit, monsieur le président, c'est que le gouvernement n'avait pas encore arrêté sa ligne d'action à ce sujet. Ce que j'ai dit c'est que les soldats qui n'ont pas de longs états de service au Canada pourraient être démobilisés les premiers. Quelques-uns ont servi deux ans au Canada. J'ai ajouté qu'il pourrait y avoir un grand nombre de soldats qui n'ont pas de longs états de service, qui n'ont été absents de leurs emplois que deux ou trois mois et j'ai déclaré qu'il serait sage de les réintégrés dans leurs anciens emplois le plus tôt possible plutôt que de leur faire attendre que tous les anciens combattants soient revenus et aient été démobilisés.

D. Ne croyez-vous pas que ceux qui ont fait la guerre devraient être les premiers à revenir et les premiers à obtenir un emploi?—R. Je crois que chacun de nous aimerait à voir ceux qui sont outre-mer revenus au pays et démobilisés, mais il y a certaines difficultés touchant le transport et le reste.

D. Je suggérerais que l'on surmonte ces difficultés le plus tôt possible. Je crois qu'un principe important est en jeu.—R. En tout cas, à part les soldats qui sont au Canada, il semble inévitable que le million de gens qui travaillent dans les usines de munitions soient démobilisés en premier lieu et viennent encombrer le marché du travail.